

Conditions Générales de Ventes de l'Entreprise PAUL BOVY

Champ d'application : Le fait de passer commande et/ou de prendre de la marchandise en stock, valent comme reconnaissance sans réserve des conditions générales de ventes (ci-après CG) de l'entreprise PAUL BOVY par le client ou l'acheteur (ci-après le client). Pour les dispositions non prévues dans ces CG, le code des obligations suisse s'applique subsidiairement. Toutes mentions manuscrites ou imprimées figurant sur les documents du client ne peuvent être opposées aux CG de l'entreprise PAUL BOVY, le fait de passer commande impliquant l'acceptation de celles-ci. Le fait que l'entreprise PAUL BOVY ne se prévaut pas à un moment donné de l'une ou l'autre des présentes CG ne peut en aucun cas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une ou l'autre desdites CG.

Catégories de marchandises : Catégorie de marchandises 1 (ci-après CM-1) : Articles fabriqués en série, soit les articles du catalogue de l'entreprise PAUL BOVY, sauf indication contraire. Catégorie de marchandises 2 (ci-après CM-2) : Articles fabriqués sur mesure, coupés sur mesure, imprégnés spécialement, travaux à façon, constructions, etc. La liste des articles considérés comme fabriqués en série, soit la CM-1, peut, à tout moment et sans avis préalable, être modifiée par l'entreprise PAUL BOVY.

Le Bois : Le bois est un matériau vivant. Des fentes peuvent apparaître, ce qui est normal. Les éventuels noeuds et fentes n'altèrent en rien sa durabilité et ne sont pas à considérer comme un défaut. Les dimensions peuvent diminuer légèrement en séchant et augmenter légèrement avec l'humidité. L'entreprise PAUL BOVY ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de ces variations ni des dégâts pouvant en découler. Sans traitement, tous les bois exposés à l'extérieur grisailent, ou noircissent selon les espèces, avec le temps. Ce phénomène est naturel.

Imprégnation : Les articles imprégnés, le sont en autoclave sous pression dans la propre installation de l'entreprise PAUL BOVY. Pour le surplus, voir les « Informations importantes sur l'imprégnation sous pression » disponibles sur www.paulbovy.ch ou sur demande auprès de l'entreprise PAUL BOVY.

Prix : Tous les prix sont en francs suisses (CHF). Pour la CM-2, les prix indiqués sont valables pour les quantités indiquées commandées et prises en une seule fois, une diminution des quantités pourra entraîner une augmentation du prix unitaire.

Pour les CM-1 et CM-2, les remises de quantités sont valables uniquement pour la commande pour laquelle elles ont été accordées et pour les quantités indiquées dans cette commande, totalité de la marchandise prise en une seule fois. En aucun cas, l'entreprise PAUL BOVY n'est tenue d'appliquer un même prix et/ou une même remise de quantité et/ou un même rabais pour une même commande passée ultérieurement.

Les prix fixés lors de la commande font foi, sauf si le client tarde à venir chercher sa marchandise (plus de deux semaines calendaires après que l'entreprise PAUL BOVY l'ait avisé qu'elle était prête) et qu'entre-temps l'entreprise PAUL BOVY ait effectué une augmentation générale de ses prix, dans ce cas l'augmentation sera appliquée également à la commande en question.

Toute modification de commande peut entraîner une modification des prix et/ou des conditions de remises et/ou rabais.

Validité des offres/devis : Sauf indication contraire sur l'offre/devis, la validité est de un mois date de l'offre/devis.

TVA : La TVA en vigueur est applicable. Les prix donnés sont soit : TVA incluse dans les prix = mention « TTC », soit TVA non comprise = mention « HT ». En cas de doute, il appartient au client de se renseigner auprès de l'entreprise PAUL BOVY.

Délais de fabrication, de construction, de travail à façon, de livraison, etc. : Les délais courent dès la réception par l'entreprise PAUL BOVY (par fax, e-mail, ou courrier postal) du Bon pour Accord signé par le client ou de la Commande écrite du client ou dès la Confirmation de Commande de l'entreprise PAUL BOVY faite au client. Ils sont mentionnés sur les Offres/Devis ou les Confirmations de Commandes. Si un acompte est demandé, le délai commence à courir 3 (trois) jours ouvrables après la réception de celui-ci par l'entreprise PAUL BOVY. Les délais mentionnés ne comprennent pas le temps de séchage après l'imprégnation. Si la marchandise est fraîchement imprégnée sous pression, un temps de séchage est à effectuer, chez le client, selon feuille « Informations importantes sur l'imprégnation sous pression ». Tous les délais donnés par l'entreprise PAUL BOVY le sont à titre indicatif et sans aucun engagement de la part de l'entreprise PAUL BOVY. Toute prétention à des dommages et intérêts ou compensation, etc., par suite de non observation par l'entreprise PAUL BOVY d'un délai donné par elle ou par le client est exclue. Le non-respect par l'entreprise PAUL BOVY d'un délai donné par elle ou le client n'autorise pas le client à annuler sa commande.

Conditions de livraisons : Les prix sont valables au départ de l'entreprise PAUL BOVY à CH-1170 Aubonne. L'organisation et le paiement des transports sont à la charge du client, ainsi que, pour l'exportation : le dédouanement et les frais s'y rapportant. Sur demande, l'entreprise PAUL BOVY peut effectuer les livraisons, facturées en fonction de la durée du déplacement ou du kilométrage. Le prix de la livraison comprend un déchargement à côté du véhicule. Toutes manutentions supplémentaires, qu'elles soient manuelles ou avec le camion-grue, même dues aux impératifs de la circulation routière ou à un chemin difficile d'accès, etc., seront facturées en supplément.

Validité des conditions générales : Les présentes CG sont applicables dès le 01.03.2011 sur toutes transactions et/ou commandes encore ouvertes ou à venir. L'entreprise PAUL BOVY se réserve le droit de modifier ces CG en tout temps sans avis préalable.

Modification / Annulation d'une commande : Le client dispose d'un délai de 3 (trois) jours ouvrables à réception de la confirmation de commande pour modifier/annuler cette dernière, pour autant que le délai de fabrication/livraison soit d'au moins 7 (sept) jours ouvrables et/ou que la fabrication n'ait pas débuté.

Toute modification de commande peut entraîner une modification des conditions de prix, rabais, remises, etc. De plus, des frais administratifs pourront être perçus. Dans le cadre de la CM-2, le montant total de la commande TTC reste dû. Dans tous les cas, les acomptes restent dus. Pour les commandes sans acompte, des frais administratifs pourront être facturés.

Prise en charge de la marchandise : Le client a 14 (quatorze) jours calendaires après avoir été avisé que sa marchandise est prête et/ou en stock pour venir la chercher. Dès le 15^{ème} (quinzième) jour calendaire, des frais de stockage pourront être perçus et seront facturés périodiquement. La marchandise ne pourra être remise au client qu'après acquittement de ces frais. Si après 1 (une) année calendaire après avoir été avisé que sa marchandise était prête, le client n'est pas venu chercher l'entier de sa marchandise, cette dernière redevient à l'entière disposition de l'entreprise PAUL BOVY. En tous les cas, la facture établie reste due par le client à l'entreprise PAUL BOVY. Aucun remboursement ni note de crédit ne seront effectués.

Pose de clôtures, piquets, etc. : Si l'entreprise PAUL BOVY rencontre des difficultés pour planter les piquets ou autres (terrain trop sec ou caillouteux, racines, etc.), elle facturera un supplément à l'heure, selon le temps passé en plus.

Réserve de propriété : L'entreprise PAUL BOVY reste propriétaire de la marchandise vendue, même travaillée ou revendue par le client, jusqu'au paiement intégral du prix de la marchandise (TVA comprise). En cas de non-respect des conditions de paiement, l'entreprise PAUL BOVY peut venir à tout moment rechercher la marchandise.

Conditions de paiement pour la Suisse : Les factures sont payables à 30 (trente) jours date de la facture, net, sans escompte. En cas de retard, un intérêt moratoire au taux du marché est dû et le client est redevable de tous les frais occasionnés par un paiement tardif. Le client ne pourra, en aucun cas, refuser de payer les montants échus. Si le client ne respecte pas les conditions de paiement ou s'il devient insolvable, toutes les créances deviennent exigibles immédiatement, quels que soient les termes convenus.

Toutes les déductions seront refacturées ou reportées en compte.

Pour la CM-1, tout achat inférieur à CHF 500.00 (cinq cents) se paie comptant. Pour des commandes supérieures à CHF 5'000.00 (cinq milles), un acompte équivalant au minimum à 40 % (quarante pourcent) de la valeur totale (montant TTC) est exigé.

Pour la CM-2, un acompte équivalant au minimum à 40 % (quarante pourcent) de la commande (montant total TTC) sera exigé comme confirmation de commande, mais au minimum CHF 500.00 (cinq cents) ou le montant total TTC de la commande si cette dernière n'atteint pas CHF 500.00 (cinq cents) TTC.

Pour un premier achat, pour la CM-1, le paiement de l'entier de la marchandise est à effectuer net au comptant à la prise en charge de la marchandise.

Pour un premier achat, pour la CM-2, le paiement de l'entier de la marchandise et/ou des travaux est à effectuer avant le début de la fabrication et/ou des travaux.

Conditions de paiement pour l'Exportation : Pour la CM-1 = Paiement net au comptant à la prise en charge de la marchandise ou paiement anticipé sur compte bancaire. Pour la CM-2 = Paiement total de la commande sur compte bancaire avant le début de la fabrication et/ou des travaux.

Réclamations : Le client est tenu de vérifier la marchandise dès réception. Il a au maximum 8 (huit) jours calendaires dès la prise en charge de la marchandise pour notifier par écrit (fax, e-mail, courrier postal) à l'entreprise PAUL BOVY sa réclamation. Après ce délai, elle ne sera plus prise en compte.

Retour de marchandise : Les articles de la CM-1, en parfait état, sans aucune modification, teinture, etc., seront susceptibles d'être repris, dans les 20 (vingt) jours calendaires à dater de la prise en charge de la marchandise par le client, uniquement avec un accord préalable écrit de l'entreprise PAUL BOVY. Ils seront crédités, sous forme d'une note de crédit, avec une déduction de 20 % (vingt pourcent) pour les frais occasionnés. La CM-2 ne sera pas reprise.

Articles et prix présentés dans les catalogues et sur internet : Les prix mentionnés sur les divers supports de l'entreprise PAUL BOVY (catalogues, feuillets séparés, etc.) et sur le site internet www.paulbovy.ch, le sont sans engagement de durée. Ils sont modifiables par l'entreprise PAUL BOVY en tout temps et sans avis préalable. De même un article et/ou un service présent sur ces mêmes supports peuvent ne plus être fabriqués et/ou exécutés. Seuls un devis et/ou une offre et/ou une confirmation de commande établis par l'entreprise PAUL BOVY sont contractuels.

Conditions particulières : L'entreprise PAUL BOVY se réserve le droit de soumettre toute transaction à des conditions particulières en complément et/ou en remplacement de tout ou partie des CG. Ces conditions particulières seront indiquées par l'entreprise PAUL BOVY sur les offres/devis et confirmations de commande. L'entreprise PAUL BOVY n'est pas tenue de justifier ses conditions particulières et il ne sera échangé aucune correspondance à ce sujet.

For juridique : En cas de litige, seul le droit suisse est applicable. Seuls sont compétents les tribunaux ordinaires du canton de domicile de l'entreprise PAUL BOVY.

Validité des conditions générales : Les présentes CG sont applicables dès le 01.03.2011 sur toutes transactions et/ou commandes encore ouvertes ou à venir. L'entreprise PAUL BOVY se réserve le droit de modifier ces CG en tout temps sans avis préalable.